

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.	Numéro de permis 2014736	Date d'inspection Le 20 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage, de la désignation (la majorité des éducatrices concernées ont leurs 10 heures de développement professionnel) et de l'accès à l'établissement.

Observation de l'accueil de certains enfants, de la collation (cantaloupe et lait) et de la préparation du dîner (croque monsieur avec de la salade).

Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 février 2025

Date

original signé par
Linda Tardif

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 février 2025

Date